



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



Compte-rendu Comité Technique n°2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Mercredi 16 Novembre – 10h à 12h - Maison du Canton à l'Argentière La Bessée

Rédactrice : Aude Perry - PETR

- Personnes présentes :
 - Julie PRIVAT – CCPE
 - Emmanuelle TUILLIERE - CCGQ
 - Francesca JEANPARIS – CCGQ
 - Aude PERRY – PETR
 - Marine SCARPARI – PETR
 - David NOLOT – Préfecture (visio)
 - Isabelle BIANCHINI – Préfecture (visio)
 - Mylène BROQUET – Département (visio)
 - Pierre de MONTMORILLON – CCB (visio)
 - Paul FRAISSE – DDT 05 (Visio)
 - Jean-Baptiste SAVIN - CEREMA (visio)

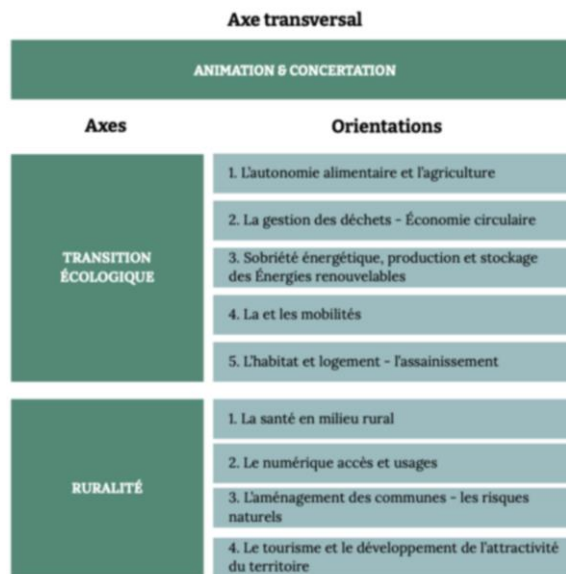
ORDRE DU JOUR

- Présentation des annexes
- Discussion sur les annexes
- Echange sur le comité de pilotage
- Point sur le fond vert

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, porté par le PETR, a été signé en décembre 2021 pour une durée de 6 ans. Au moins 2 comités techniques seront tenus par an et au moins un comité de pilotage (conférence des maires).

Le CRTE est la suite de Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES) et du Contrat de Ruralité. Il est composé de 3 Axes et de 8 orientations (voir schéma ci-dessous).



PRESENTATION ET DISCUSSION AUTOUR DES ANNEXES

Après un travail avec chaque EPCI, le PETR a adressé les annexes 2023 pour chaque EPCI aux participants du comité technique en amont de celui-ci.

La préfecture rappelle que les projets inscrits dans les annexes doivent être les projets structurants pour le territoire et que la logique de compilation des projets doit disparaître. L'idée étant d'avoir des projets identifiés comme prioritaires par EPCI afin de les financer préférentiellement.

La cheffe de projet CRTE informe que les communes et les EPCI ont été sollicitées pour faire remonter leurs projets et ainsi constituer les annexes présentées.

Pour prioriser les projets, Isabelle BIANCHINI indique que des outils sont mis en place par le CEREMA sur leur site internet.

Une mise en place de critère de priorisation est à réfléchir. Tous les membres du comité technique s'accordent pour dire qu'il faut dans tous les cas inclure les élus et que cette démarche soit expliquée aux communes et au sein des EPCI.

Un critère à retenir pourrait être la maturité du projet proposé.

La circulaire DETR/DSIL 2023 devrait être publiée d'ici la fin du mois de novembre.

David NOLOT indique qu'un travail en interne à la préfecture est effectué pour flécher une partie de la DETR pour le CRTE, mais le montant n'est pas connu à ce jour.

PROPOSITION POUR LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité technique souhaite qu'au cours du prochain comité de pilotage, qui se tiendra le 14 décembre, un état des lieux soit fait sur l'année passée et que l'idée soit émise de travailler sur des critères de priorisation des projets.

Attention à ce jour l'annexe 2021 (attribution DETR et DSIL 2021) n'a été publiée que le 15 décembre 2021 donc pas assuré d'avoir pour la conférence des maires l'annexe 2022.

Isabelle BIANCHINI souhaite que le CRTE soit vu comme une opportunité de dialogue et souhaite que cela soit rappelé par la préfecture le 14 décembre.

POINT SUR LE FOND VERT

Isabelle BIANCHINI fait un point sur le fond vert.

2 milliards d'euros seront accordés au fond vert réparti en 3 axes et 2 axes transversaux (communication et ingénierie).

Les axes sont les suivants :

- Performance environnementale (rénovation énergétique, tri des biodéchets, réfection de l'éclairage public) : 840 millions d'euros ;
- Adaptation au changement climatique (renaturation des friches, prévention des risques naturels, ...) : 250 millions d'euros ;
- Amélioration du cadre de vie : 315 millions d'euros ;

La façon dont le CRTE et le fond vert vont s'agencer n'est pas encore connue. Le CRTE servira sûrement de support au fond vert

CONCLUSION

Le comité de pilotage aura lieu le mercredi 14 décembre à partir de 10h30 lors de la conférence des maires du PETR